



Pomy, le 28 mars 2017

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2017 - 04

Demande de crédit pour le financement de la deuxième phase d'étude du projet du giratoire Orif et de la mobilité douce (mesure aggroY)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet d'agglomération d'Yverdon-les-Bains, plusieurs mesures sont envisagées pour réaménager l'espace public et améliorer le confort et la sécurité de la mobilité douce.

L'axe Yverdon-les-Bains – Pomy est l'un des axes secondaires concerné. Les mesures envisagées sont situées le long de la route cantonale (RC) 422. Il s'agit de l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection avec la RC 425, d'un trottoir en aval du giratoire avec son éclairage public et de l'aménagement d'un itinéraire continu de mobilité douce entre le giratoire de l'Orif et celui de Pomy.

Des concepts développés par le projet d'agglomération jusqu'à la réalisation, plusieurs étapes doivent être franchies. Après avoir mené à bien la première étape **d'étude d'avant-projet** (préavis octobre 2013-05), conformément aux dispositions légales de la loi sur les routes (LRou).

Nous devons passer à la **deuxième étape, la phase d'étude** qui nous permettra d'effectuer les mises à l'enquête publique du projet afin d'obtenir les autorisations, ainsi que de réaliser un appel d'offres des travaux afin de confirmer les coûts en vue du crédit de construction.

Lorsque ces mesures sont localisées le long des routes cantonales hors traversée de localité, le rôle de maître de l'ouvrage et le pilotage du projet sont assurés par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Les communes territoriales sont également impliquées, une partie des coûts de construction étant à leur charge. Les mesures envisagées font l'objet d'une participation de la confédération dans le cadre du fonds d'investissement lié au projet d'agglomération.

Pour le présent projet, deuxième phase d'étude, le financement est assuré conjointement par l'Etat de Vaud et la commune de Pomy.

La clé de répartition pour le financement de cette phase de projet est fixée par convention entre les tiers selon les principes suivants :

	Canton de Vaud	Commune de Pomy
Clé de répartition	86.5%	13.5%
Montant financé	329'000 Frs	51'000 Frs

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour lui permettre de financer cette étape du projet dans l'intérêt de notre communauté villageoise, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2017 - 04 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

1. D'accorder un crédit de Frs 51'000.- (cinquante et un mille) pour cette phase du projet du giratoire de l'Orif, du trottoir en aval du giratoire avec son éclairage publique ainsi que la mobilité douce jusqu' au giratoire de Pomy.
2. D'emprunter cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2017.